



Candidature du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO

Prise de position de la CTMB
du 11 décembre 2018

Document présenté à la CTMB du 11 décembre 2018 à MARTIGNY

Version adoptée

Prise de position

La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc,

Après avoir rappelé la déclaration d'intention signée le 24 octobre 2017 à Chamonix par les représentants des collectivités territoriales au sein de la CTMB, ayant engagé les démarches préalables et nécessaires à la présentation, coordonnée par les trois États, d'un dossier d'inscription transfrontalier du massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après avoir rappelé l'attribution en janvier 2018 de trois missions conjointes, en Italie, en France et en Suisse pour l'accompagnement et l'assistance scientifique et technique préalable à toute décision relative au dépôt d'une candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc,

Après avoir rappelé la décision de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc du 11 avril 2018 d'approfondir les trois pistes, à savoir « Patrimoine naturel », « Paysage culturel » et « Patrimoine naturel en tant qu'extension d'un bien existant », tout en écartant les options « bien mixte » et « bien culturel »,

Après avoir pris connaissance des avis des experts figurant au rapport final commun présenté,

Après avoir attentivement évalué les différentes options présentées au titre des typologies de candidature, ainsi que les possibilités de succès de chacune d'entre elles, et considéré qu'il s'agit de trouver un équilibre entre les ambitions du territoire et le niveau de recevabilité du dossier auprès des instances de l'UNESCO,

Après avoir partagé le constat que la dimension naturelle exceptionnelle du massif du Mont-Blanc, réunissant les hommes au sein d'une communauté montagnarde autour des mêmes valeurs, doit servir de socle à cette candidature,

Après avoir rappelé les objectifs territoriaux et les attentes des collectivités et estimé que l'option « paysage culturel » apporterait les meilleures réponses,

Décide de

- **poursuivre les démarches d'approfondissement pour une candidature du Massif du Mont-Blanc au titre de la catégorie**

« Paysage culturel » en se focalisant sur la relation de l'homme à la montagne et à la haute montagne, et notamment :

- identifier les attributs identitaires du territoire ;
 - analyser dans le détail la question du périmètre potentiel pouvant être inscrit ;
 - mettre à l'étude les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de protection cohérent, nécessaire pour une candidature en tant que paysage culturel ;
 - explorer les possibilités d'organisation d'une gouvernance renforcée ;
 - avancer dans l'identification et la mise en œuvre, à court et moyen terme, de mesures communes pouvant intégrer le plan de gestion dans les domaines environnemental, économique et social ;
 - valoriser dans le dossier de candidature la plus-value des études, des recherches et des actions conduites par l'Espace Mont-Blanc dans les domaines pertinents ;
 - mobiliser les collectivités, les différents acteurs du territoire et la population locale.
- **solliciter l'implication et le soutien des Etats, et partager le choix sur la typologie de candidature avec les structures techniques responsables de la mise en œuvre de la Convention UNESCO,**
- **mandater le Comité Exécutif afin d'assurer l'application des décisions prises.**

*étant entendu que cette démarche vient consolider le travail de
l'Espace Mont-Blanc
qui date de plus de 25 ans,
qui s'inscrit dans le cadre stratégique du
Schéma de Développement Durable
et qui se concrétise par la
Stratégie d'Avenir du Massif du Mont-Blanc*